

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, UN PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉCONOMIE

JEAN-FRANÇOIS DRAPERI

Jean-François Draperi est directeur du Centre d'économie sociale (cestes) au CNAM et rédacteur en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (Recma).



Pour la première fois, le Parlement est passé d'adopter une loi reconnaissant l'existence et l'intérêt des organisations relevant de l'économie sociale et solidaire. Cette consécration ne doit cependant faire oublier le fait que l'ESS porte dès ses origines une ambition qui dépasse ces différentes composantes : promouvoir une autre vision de l'économie et de l'entreprise que celle découlant du capitalisme. Nous avons demandé à Jean-François Draperi, rédacteur en chef de la Revue internationale de l'économie sociale (Recma), de nous éclairer sur ce projet de transformation de l'économie qui, à ses yeux, reste pleinement d'actualité.

AU-DELÀ DES DÉBATS SUR LA DÉFINITION, DEUX DONNÉES INCONTOURNABLES : LES ACTEURS ET LE PROJET

Il y a une histoire de la définition de l'économie sociale et solidaire (ESS) : l'économie sociale [qui désigne le projet forgé au cours de la décennie 70 de regrouper dans un même ensemble, coopératives, mutuelles et associations] et l'économie solidaire [qui désigne les actions de solidarité qui se développent à partir des années 80 en particulier dans l'insertion par l'économie] ont connu leurs propres approches avant qu'émerge à l'aube du XXI^e siècle une tentative de définition commune aux contours cependant incertains. Le projet de loi Hamon entérine une définition large qui englobe d'une part les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations (c'est-à-dire les statuts propres aux groupements de personnes) et d'autre part des entreprises « classiques » (Sarl et SA) qui répondent à des critères précis en matière de gouvernance, de finalité et de destination des bénéficiaires. Cette loi marque sans aucun doute une avancée historique : elle fait entrer l'ESS dans le droit et donne le cadre pour une politique générale de l'ESS. Cependant l'avenir de l'ESS est en premier lieu entre les mains de la société civile et des acteurs sociaux.

Les acteurs sociaux, c'est-à-dire... chacun de nous : en effet que ce soit en tant qu'habitant, que parent, que consommateur, que producteur - entrepreneur ou salarié -, chacun de nous, quel que soit son âge et sa condition sociale, est, généralement sans le savoir, peu ou prou acteur de l'ESS et surtout peut le devenir plus consciemment et plus activement. Cet engagement des acteurs sociaux constitue la première condition pour que l'ESS devienne une véritable « nouvelle économie », une économie qui ambitionne d'être non seulement réparatrice mais également alternative à l'économie dominante. Des acteurs sociaux ne peuvent cependant ambitionner de changer l'économie (en vue de rendre celle-ci plus juste et respectueuse des personnes comme de la planète) s'ils ne conçoivent pas un nouvel horizon : s'ils ne se donnent pas les moyens de comprendre les limites de l'économie contemporaine, ils reproduiront ses défauts, s'engageront dans les mêmes impasses, et aboutiront au but inverse de celui qu'ils se sont fixés, c'est-à-dire le renforcement d'une économie injuste et irrespectueuse de la personne humaine et de la planète. Ni le souhait d'être solidaire, ni la bonne volonté, ni le sentiment de bien faire, ne suffisent : « L'homme n'est ni ange, ni bête, et le malheur fait que qui fait l'ange fait la bête » disait Pascal.

POUR UN PROJET D'ESS AU-DELÀ DE L'ENTREPRISE

Si l'on veut concevoir un projet d'économie sociale et solidaire qui ne confine pas celle-ci dans la régulation de l'économie ou dans sa réparation, il est nécessaire de réfléchir au-delà de l'entreprise, que celle-ci soit approchée en termes de statuts ou en termes de finalité. En effet, quel que soit le(s) principe(s) auxquels on se réfère – solidarité, coopération, mutualité, association, réciprocité, renforcement du lien social – ces principes ne coïncident pas avec ceux qui inspirent les pratiques d'entreprises et d'échanges dominantes : les entreprises de l'ESS font quotidiennement face à l'individualisme, la concurrence, le calcul financier, le court-termisme, la marchandisation, le conflit, le rapport de force. Raison pour laquelle chaque entreprise de l'ESS voit ses valeurs fondatrices et ses principes de fonctionnement constamment questionnés. Pour éviter le risque de la banalisation, les entreprises d'ESS élaborent des réponses innovantes en s'appuyant sur leurs spécificités. Mais ces réponses ne suffisent pas. L'ESS ne peut ambitionner de constituer à elle seule une économie alternative. Faut-il qu'elle s'allie avec les grandes entreprises multinationales et leurs fondations ? Considérant que l'économie est dominée par ces grandes entreprises et que celles-ci disposent de moyens considérables qui peuvent être mis au service de la finalité sociale et environnementale, les entrepreneurs sociaux fondent largement leur essor sur une complémentarité avec cette économie. C'est oublier que l'économie dominante s'alimente de l'accroissement des inégalités et des pollutions, cet accroissement rendant nécessaire un entrepreneuriat social. Ce terme renvoie à des réalités très différentes. Il faut souligner ici que le projet de l'entrepreneuriat social est tout à fait distinct de celui de l'ESS. Tel qu'il est enseigné au sein des écoles de commerces, l'entrepreneuriat social s'adosse fréquemment aux grandes entreprises et à leurs fondations. Mais peut-on résoudre la question de la pauvreté, comme celle de l'environnement, en s'appuyant sur les entreprises qui fondent leur réussite économique sur l'exploitation la plus dérégulée du travail humain et des ressources naturelles, causant ainsi les problèmes sociaux et environnementaux qu'elles prétendent ensuite résoudre ?¹

L'économie sociale « historique » a toujours répondu négativement à cette question, en considérant qu'il fallait définir d'autres rapports entre

le travail, les biens communs et le capital et, plus récemment, entre l'acte de consommer et les équilibres écologiques. Cependant, qu'elle se soit appuyée sur le principe de nouveaux rapports de production ou sur celui d'une consommation différente, elle n'a jamais su faire aboutir son projet. Nous faisons l'hypothèse que la raison vient de ce qu'elle s'est isolée et n'a pas su s'allier avec d'autres forces économiques. Avec lesquelles d'entre elles peut-elle s'allier ?

NON PAS TROIS MAIS QUATRE ÉCONOMIES

On oppose fréquemment l'ESS à la fois à l'économie capitaliste et à l'économie publique. C'est oublier qu'il existe une quatrième économie, qu'on nommera ici économie de proximité, sans laquelle l'ESS ne peut ambitionner de contribuer à une nouvelle économie générale.

L'économie de proximité

Réunir dans un même ensemble (souvent nommée « économie classique » ou « économie marchande » ou « économie de marché » ou encore « économie privée ») les petites entreprises et les grandes sociétés multinationales n'a aucun fondement théorique sérieux. On ne peut parler d'économie capitaliste à propos d'une économie locale comme celle à laquelle contribuent les artisans, les exploitants agricoles, les petits commerçants, les petites industries liées à une ressource locale, même si ceux-ci sont confrontés, tout comme l'ESS et l'économie publique, à la domination des règles de l'économie capitaliste. Non capitaliste en raison du fait qu'elle se fonde sur le travail et non sur le placement du capital, cette économie locale, composée des petites entreprises, ne relève pas non plus de l'ESS, car elle est par essence individuelle. Elle est avant tout une économie de proximité au sens où elle est la mieux répartie et la plus diffuse sur les territoires.

Elle est composée de très petites entreprises ou de petites entreprises, qui appartiennent à une personne ou à quelques personnes ayant réuni un capital. Ces entreprises sont de loin les plus répandues en France puisqu'on en compte plus de 2 millions. Leurs statuts sont variés : elles sont fréquemment des entreprises en nom propre, des entreprises unipersonnelles à responsabilité limitée (Eurl) ou des Sarl ou des exploitations agricoles.

1. Cf. Jean-François Draperi, *L'ESS, une réponse à la crise ?*, Dunod, 2011

L'entreprise et l'économie capitaliste

À la différence des précédentes, l'entreprise capitaliste est fondamentalement une société fondée par la réunion de capitaux, placés en vue de les faire fructifier. Il s'agit fondamentalement d'une économie de rente ou de placement. Elle peut s'appuyer sur l'exploitation du travail ou de la nature quand cette exploitation procure un bon rapport –en gros supérieur à 10%. Mais elle s'appuie aussi bien sur la spéculation appliquée à n'importe quel objet : l'entreprise, l'argent, la terre, les maisons, les commerces, etc. si le rendement du capital est supérieur. Selon les lieux et les périodes de l'histoire elle peut procurer ou détruire l'emploi, mais toujours elle procède en vue d'une autre finalité que le service rendu, celle de la rémunération du capital : les informations boursières invitant chacun à spéculer et qui occupent les ondes à longueur de journée symbolisent bien cette économie de placement. Celle-ci est radicalement différente de l'économie marchande, qui définit l'échange entre un producteur et un consommateur, éventuellement avec l'intermédiation d'un commerçant. L'échange marchand existe depuis plus de deux millénaires alors que l'échange capitaliste naît avec les grandes découvertes, lorsque les marchands et nations européennes pillent les ressources naturelles et humaines des autres continents. Dès lors le rapport de violence, qui existait déjà auparavant mais était limité par le droit et par des valeurs religieuses prégnantes, est légitimé par l'État et devient la norme. L'économie capitaliste se caractérise par une dissociation de la propriété du capital et du travail, par un pouvoir sur l'entreprise détenu par les propriétaires du capital et par une doctrine politique qui légitime la subordination et l'exploitation de l'homme et de la nature.

L'ESS

Les valeurs de l'ESS sont aux antipodes de l'économie capitaliste. L'ESS a pour finalité de répondre aux besoins de ses membres dans le respect de l'intérêt général. Si elle n'ambitionne pas de servir l'intérêt général proprement dit, elle contribue à y répondre et à questionner sa définition. L'entreprise d'ESS est fondamentalement un groupement de personnes associées autour d'un projet commun. On s'accorde fréquemment à considérer trois critères de distinction : le fonctionnement démocratique, la finalité sociale et une destination des bénéfices qui poursuit un autre but que la rémunération des parts sociales ou des actions. Ces personnes associées acquièrent des moyens économiques et financiers (qui varient beau-

coup selon le projet ; généralement faibles dans l'activité de consommation ou plus largement d'usage comme dans les associations ou les coopératives de consommateurs..., ils sont plus importants dans l'activité de production ou dans l'habitat) et adoptent généralement le statut de coopérative, de mutuelle, d'associations ou de fondations. Il faut ajouter que certaines entreprises d'ESS n'ont pas de statuts juridiques (comme des associations de fait par exemple), voire des statuts juridiques différents, et inversement que certaines entreprises ayant adopté l'un de ces statuts n'appartiennent pas à l'ESS (les fondations de sociétés multinationales ne sont en réalité rien d'autre que de l'argent dédié par une entreprise capitaliste et elles dépendent totalement de cette entreprise ; en outre elles ne fonctionnent pas sur des principes démocratiques et ne permettent pas aux bénéficiaires de devenir membres actifs de la fondation). Le principe de « double qualité » selon lequel la personne bénéficiaire de l'action économique peut aussi être sociétaire « politique » n'est pas possible dans la fondation. Or ce principe est l'un des fondements de l'émancipation économique puisqu'il permet de sortir de l'état de salarié ou de celui de consommateur.

Les entreprises de l'ESS sont les outils privilégiés du développement social, local et durable dans la mesure où elles sont l'émanation de la population d'un territoire. A ce titre elles n'ont aucun intérêt à se délocaliser, de même qu'elles sont difficilement vendables et opéables. Animées et administrées par les personnes associées, elles contribuent à la formation citoyenne et à l'apprentissage de la démocratie dans l'économie, apprentissage dont elle détient d'ailleurs l'exclusivité.

L'économie publique

L'économie publique est composée d'entreprises détenues par l'État ou par des collectivités publiques qui les organisent et les gèrent en fonction de l'intérêt général. Le pouvoir est directement lié à la représentation politique. Ce qui différencie l'entreprise publique de l'administration publique est le caractère marchand de la production.

Ces quatre types d'entreprises correspondent à quatre façons de concevoir et de faire de l'économie, chacune ayant sa propre finalité et ses propres modes de fonctionnement. L'économie de proximité permet aux entrepreneurs de vivre de leur travail et s'appuie sur le principe de la

liberté d'entreprendre ; l'économie capitaliste vise à rémunérer les capitaux et se fonde sur le principe de la concurrence ; l'économie sociale permet de répondre aux besoins des populations et inclut dans son fonctionnement les principes de l'égalité démocratique et de la solidarité ; l'économie publique répond à la satisfaction de l'intérêt général et est organisée sur la base du pouvoir politique et administratif. Même si on trouve dans la réalité des expressions fidèles de ces types, on trouve également et fréquemment des entreprises qui se trouvent au croisement de ces types que ce soit en raison de la nature de leur activité, de leur statut juridique ou de leur fonctionnement interne.

DES ACTEURS MULTIPLES POUR UN PROJET PARTAGÉ

La distinction entre ces quatre économies permet de résoudre la question lancinante des relations entre l'ESS et l'économie dite « classique », « privée » ou « marchande ». Cette distinction permet de soutenir la proposition suivante : ***Expression de l'engagement et de la solidarité des populations d'un territoire, l'ESS est complémentaire de l'économie de proximité dont elle constitue un prolongement, elle est complémentaire de l'économie publique dont elle est fréquemment l'aiguillon et elle est en contradiction de principe avec l'économie capitaliste en ce qu'elle réfute la marchandisation du lien social.*** Autrement dit, les économies de proximité et publique partagent avec l'ESS de renforcer le lien social alors que l'économie capitaliste s'appuie sur le lien social pour le subordonner au principe de l'intérêt. En effet, les services aux personnes, le placement de l'épargne, le mode d'habiter, l'organisation du travail, le mode de consommation, le rapport à la nature, le rapport aux produits peuvent, selon la façon dont ils sont conçus, renforcer le lien social ou au contraire le détruire. L'économie de proximité, l'ESS et l'économie publique partagent la même préoccupation de fortifier la société, renforcer la cohésion sociale, promouvoir l'échange réciproque et la solidarité. C'est pourquoi un projet d'ESS à l'échelon territorial ne peut se concevoir sans associer les agriculteurs, les commerçants, les artisans, les services publics, les associations, grandes et petites, gestionnaires et non gestionnaires, les coopératives de production (dont les Scic et les CAE), les coopératives agricoles (dont les Cuma), les coopératives d'artisans, les banques

coopératives, les mutuelles de santé et les assurances mutuelles. S'il ambitionne de « changer d'échelle », un projet d'ESS ne peut se réduire à des actions de communication ou de promotion (même si elles sont nécessaires), ni à des appels à projets et des concours (même s'ils sont stimulants), ni encore à des actions d'inter-coopération (même si elles représentent déjà un enjeu majeur et complexe). C'est finalement en considérant l'ESS non comme une fin en soi mais comme un moyen au service du développement du territoire qu'une nouvelle économie est possible, c'est-à-dire en posant les questions qui se posent non à l'ESS mais à la population dans son ensemble, telles que : qui gère l'eau ? Qui entretient les routes ? Comment est produite et distribuée l'énergie ? Qui assure les transports de marchandises et des personnes ? Qui arbitre les conflits d'usages du sol et du sous-sol ? Etc.

L'ESS apporte sa contribution à la résolution de ces questions essentielles : depuis ses origines l'économie sociale a formulé des projets économiques². Ceux-ci ont pris trois formes essentielles : au premier XIX^e siècle, elle a développé, avant Marx, l'idée que le développement économique devait se fonder sur le pouvoir des travailleurs à partir des associations ouvrières (*modèle de la micro-république des travailleurs*). Au second XIX^e siècle, elle a fondé son développement sur l'idée que le développement économique devait s'appuyer au contraire sur le pouvoir des usagers à partir des coopératives de consommateurs, des associations d'usagers et des mutuelles (*modèle de la macrorépublique des consommateurs*). Au milieu du XX^e, s'est imposée l'idée mondialement partagée que le développement devait s'appuyer essentiellement sur les coopératives agricoles et artisanales, les caisses mutuelles d'épargne et de crédit, les associations locales réunissant des communautés d'habitants dans des réseaux d'éducation et de soins (*modèle de la république coopérative pour le développement*).

En mettant en avant aujourd'hui ses liens privilégiés avec le territoire l'ESS avance, sans l'avoir encore vraiment théorisé, un quatrième modèle de développement que je propose d'appeler *modèle de la mésorépublique intercoopérative* parce qu'elle se situe ni au niveau micro de l'entreprise (premier projet de république des travailleurs, modèle fouriériste ou godinien), ni au niveau macro de l'économie mondialisée (projet de république coopérative des consommateurs,

2. Cf. Jean-François Draperi : *La République coopérative*, éd. Larcier, 2012

modèle gidien) mais au niveau intermédiaire du territoire et intercoopératif parce qu'il associe producteurs et usagers dans son modèle de développement ainsi qu'en témoignent les Scic, les Amap, les coopératives d'activités et d'emploi mais aussi les nouvelles relations entre associations, coopératives et mutuelles sur une base territoriale. Ce nouvel horizon ne peut être atteint par les seules entreprises d'ESS, mais par une alliance entre l'ESS, l'économie de proximité et l'économie publique dans un projet qui répond aux besoins et attentes de la population en biens marchands et non marchands dans une perspective de service et d'éducation à la citoyenneté.



POUR ALLER PLUS LOIN, DU MÊME AUTEUR

► Livres :

- *Comprendre l'économie sociale*, Dunod, 2007, 259p.
- *L'économie sociale et solidaire : une réponse à la crise ? Capitalisme, territoires et démocratie*, Ed. Dunod, 2011, 256p.
- *La République coopérative*, Larcier, 2012, 327p.

► Site : Recma.org